

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 FÉVRIER

L'IMPOT SUR LE REVENU

Une grave faute vient d'être commise par le ministre Goblet : l'aveu en est fait par un important organe républicain, le Temps. Créer de nouveaux impôts constitue déjà une mesure grave, exceptionnelle, anormale.

On ne se résigne à l'employer qu'en des circonstances extraordinaires, alors que des sacrifices considérables ont épuisé les ressources nationales.

Ainsi en fut-il en 1874 après les désastres de la patrie.

On l'a dit avec raison, il n'y a pas d'impôt, surtout d'impôt nouveau qui ne soit impopulaire.

Mais le plus impopulaire de tous assurément serait l'impôt sur le revenu, à cause de son caractère inquisitorial.

Donc, à moins de nécessité absolue, les pouvoirs publics ne doivent avoir recours à la création de nouvelles charges.

La situation économique et financière du pays se prête-t-elle à l'accroissement des impositions ?

Le contraire est vrai ; n'est-ce point le rapporteur général de la commission du budget, M. Wilson, qui déclarait à la Chambre, avant-hier encore, que les contribuables étaient imposés jusqu'aux plus extrêmes limites ?

Espère-t-on par la création de l'impôt sur le revenu décharger le pays d'une partie des anciens impôts ? Cela paraît improbable, puisque le but poursuivi par le gouvernement est de trouver de nouvelles ressources pour remplir les vides que les gaspillages des sept années dernières ont créé dans les caisses de l'Etat.

Au reste, par le caractère du vote de la Chambre qui a repoussé l'impôt « unique » sur le revenu, l'impôt « progressif » sur le revenu, il appert qu'il s'agit d'une aggravation de charges pour tous les contribuables. Les moins fortunés seront en réalité plus

atteints par cet impôt que les familles aisées et riches.

Le Temps a donc pleinement raison en protestant contre la grave faute commise par le gouvernement républicain. Ce journal redoute l'impopularité qui va rejaillir sur la République ; il craint que la politique d'économies défendue par la droite ne soit mise en relief et ne contraste avec les fautes financières des gauches.

Des raisons supérieures, dominant les préoccupations de parti, nous paraissent autrement décisives pour repousser la création du nouvel impôt projeté par le gouvernement de la République.

Avant d'en venir à cette extrémité que le cas de force majeure peut seul justifier, a-t-on épuisé tous les moyens de trouver les ressources suffisantes pour le bon fonctionnement de l'Etat ?

Ne reste-t-il véritablement aucune économie à réaliser ?

Une perception plus régulière des taxes n'augmenterait-elle pas le rendement des impôts existants ?

La répression énergique des fraudes qui tarissent une des sources vives du Trésor n'aiderait-elle point à diminuer le déficit ?

N'est-il pas possible enfin d'opérer une pérennité plus exacte des contributions en vigueur ?

Ces moyens ne sont point illusionnaires, puisque le Temps reconnaît leur efficacité.

Pourquoi faire peser alors sur la fortune publique le poids d'une redoutable expérience financière ?

Pourquoi enfin vouloir faire rendre gorge aux contribuables de façon à rendre stériles les efforts que le patriotisme pourrait demander au pays, en face « d'événements extraordinaires, imprévus, inéluctables » ?

EDMOND ROBERT.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LA FIN DE LA TRÈVE

On ne se serait peut-être pas douté dans le public que depuis deux mois nous vi-

vions sous le régime de l'armistice et que les partis observaient au Parlement comme dans la presse une trêve tacitement consentie et religieusement observée.

Il nous avait semblé que rarement la lutte avait été plus vive, les accusations échangées plus violentes, les intrigues engagées plus perfides.

On n'entendait parler que de conspirations et de complots.

Le malheureux cabinet, accueilli par des sarcasmes à son entrée dans la vie, traînait sa pénible existence au milieu des récriminations et des menaces.

Tout cela, chacun le voyait et le constatait, ou tout au moins croyait le voir et le constater ; c'était une illusion et, s'il faut en croire les organes autorisés du parti républicain, nous étions plongés dans la torpeur et les républicains observaient les conditions de la trêve.

On ne s'en serait pas douté, mais cela était cependant.

Lisez plutôt ce qu'écrivait l'Action, organe du député Michelin :

« Ce n'est un mystère pour personne qu'une manière de mot d'ordre avait été tacitement pris — pendant les vacances de janvier — par les trois ou quatre grandes fractions républicaines et royalistes qui se partagent la Chambre des députés.

» On était convenu de faire de la stabilité ministérielle à la petite semaine, et M. Goblet pouvait se croire un avenir de président du conseil, tant que le budget de 1887 ne serait point bouclé. »

C'est, paraît-il, à propos de la loi sur les céréales que la reprise des hostilités va se produire.

L'Action sonne le boute-selle et se posant en face du cabinet, le somme d'avoir à sortir de sa réserve et à s'expliquer sur son attitude.

Puisque la trêve est rompue, il faut s'attendre à une chaude bataille et cela promet aux gens calmes et paisibles une agréable perspective de crises parlementaires et de chutes ministérielles.

La discussion sur les céréales doit commencer aujourd'hui mardi à la Chambre.

Voi les noms des orateurs inscrits : Pour : MM. Paul Deschanel, Proal, Fairé, Maurice, Sevaistre, auxquels il faut ajouter MM. Méline, rapporteur de la commission, et Develle, ministre de l'agriculture.

Contre : MM. Lalande, Frédéric Passy, Peytral, Félix Faure, Brialou, Leydet, Camille Pelletan.

Sur : Gomot, Jaurès.

ENCORE DES TRIPOTAGES !

Samedi, à la Chambre, est venue la discussion d'un projet de loi portant approbation d'une convention relative à l'établissement des câbles télégraphiques sous-marins destinés à desservir les Antilles et la Guyane française.

Dans un excellent discours, M. de la Ferrière a vivement critiqué le projet au point de vue des obligations qu'il impose à l'Etat.

L'Etat s'engage à garantir l'entreprise alors qu'elle est en expectative et que la société n'est pas encore constituée. Il promet de payer l'intérêt et l'amortissement des obligations. La Compagnie versera un cautionnement de 200,000 francs ; après quoi, elle pourra émettre 20 millions d'obligations. Evidemment ce traité est léonin et M. de la Ferrière a eu raison d'indiquer qu'il impose au Trésor des charges qui ne compensent pas les avantages.

LES ESPIONS

On écrit de Grenoble :

« On signale dans les Hautes-Alpes la présence d'individus dont quelques-uns auraient été surpris au moment où ils prenaient des notes et dessinaient les principaux points de la vallée de Champsaur.

» Comme la saison est fort rigoureuse et que le verglas qui recouvre les chemins les rend à peu près impraticables, toute idée d'avoir affaire à de simples touristes doit

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CHERCHER LA MÈRE

Elle avait pris place auprès de M^{me} des Etangs, qu'elle écoutait avec cette distraction des femmes coquettes, qui vous répondent sans vous avoir entendu, en arrangeant un pli de leur robe, en jetant un coup d'œil sur les gens qui passent, pour s'assurer de l'effet qu'elles font, et qui sont toujours à la parade, même en causant.

Elle était trop occupée d'elle-même pour avoir le temps de songer à sa fille, qu'elle laissait parler avec Emmanuel et le charmer de plus en plus, non pas précisément parce que la jeune fille disait des choses brillantes et remarquables, mais parce que ses paroles tombaient d'une bouche charmante, petite, vermeille et ensoleillée du plus délicieux sourire. Quand un homme cause avec une femme spirituelle, il l'écoute parler ; mais quand il cause avec une jolie femme, il la regarde parler, et tout ce qu'elle lui dit lui semble délicieux.

— Tiens ! c'est monsieur Emmanuel de Valfort, dit tout à coup une grosse voix, en apostrophant Emmanuel. Bonjour, monsieur de Valfort, com-

ment va cette petite santé, monsieur de Valfort ? En voilà une chance de vous rencontrer !

Emmanuel ne put réprimer un premier mouvement de suprême contrariété en reconnaissant M^{me} Courtenet, que sa fille avait entraînée, malgré elle, dans l'allée des Acacias ; mais comme le second mouvement fut celui de la civilité et d'un salut convenable, comme il était poli et qu'elle n'était pas fine, elle se crut la bienvenue.

Emmanuel était au supplice. Elle était superbe pourtant, cette excellente M^{me} Courtenet : sa robe de faille était de première qualité, mais laissait quelque peu à désirer pour la façon et la manière dont elle était portée. Elle avait entassé tant de plumes sur son chapeau, qu'elle semblait avoir dévalisé une autruche, et elle avait aux oreilles les magnifiques boutons de diamants qu'elle portait chez elle, le jour de la première visite d'Emmanuel. Ces diamants chatoyants faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour donner quelque distinction à ce visage commun, mais ils n'y réussissaient pas ; ils faisaient un peu l'effet de ces gouttes de rosée qui mettent des brillants sur une feuille de chou.

Emmanuel fut encore plus contrarié quand il aperçut la blonde Céleste près de sa mère : il était décidé à rompre avec cette famille panachée, composée d'un père bien élevé, d'une mère commune et d'une fille tenant de l'un et de l'autre ;

mais M^{me} Courtenet, qui était enchantée de voir sa fille faire un bon mariage, tenait au contraire énormément à ce riche prétendant.

Céleste, qui avait déjà le cœur pris par Emmanuel, n'avait vu absolument que lui, et ce ne fut qu'au moment où sa mère vint parler au jeune homme qu'elle aperçut M^{me} des Etangs, trônant au milieu du petit cercle.

— Madame des Etangs ! dit-elle en s'empresant d'aller la saluer.

— Madame des Etangs ! répéta M^{me} Courtenet, chez laquelle tu vas en soirée avec ton père ? Ah ! c'est madame !... Vous m'avez souvent invitée, madame, lui dit-elle en s'approchant d'elle, et vous ne me voyez jamais ; vous êtes bien honnête et je vous remercie, mais c'est que, moi, je n'aime pas le monde !

— Comment, madame, répondit M^{me} des Etangs, est-ce que vous seriez ?..

— M^{me} Courtenet, pour vous servir.

— Ah ! s'écria M^{me} des Etangs, avec une grande sincérité, je suis enchantée de vous voir !

Par le fait, elle était ravie de voir la femme mystérieuse, la femme curieuse, la femme invisible, que M. Courtenet cachait à tous les regards.

Elle ouvrit sur elle les grands yeux de la curiosité, et en la regardant ainsi, il lui fallut toute son habitude du monde pour réprimer un éclat de rire malhonnête ; elle l'arrêta à moitié chemin, de

sorte qu'il se fondit dans un sourire un peu accentué, que M^{me} Courtenet attribua à la joie de la connaître.

— Eh bien vrai, ma bonne dame, je suis contente de vous voir, dit M^{me} Courtenet ; vous me plaisez, vous me revenez, et maintenant j'irai volontiers à vos soirées.

— Oh ! si les veilles vous fatiguent, s'écria M^{me} des Etangs épouvantée.

— Ça ne fait rien, reprit M^{me} Courtenet ; puis, décidément, il n'est pas naturel qu'un mari aille toujours dans le monde avec sa demoiselle et sans sa dame.

— Oh ! « sa dame, sa demoiselle », murmura entre ses dents la femme du notaire, qui planta son pince-nez sur son joli petit nez retroussé et regarda M^{me} Courtenet avec cette curiosité impertinente dont quelques femmes ont le secret.

M^{me} Courtenet s'installa sans façon dans le petit cercle et poussa Céleste du côté d'Emmanuel, de sorte qu'il se trouvait entre les deux jeunes filles.

C'était une position fort embarrassante pour le jeune homme. De son côté, la pauvre M^{me} des Etangs n'avait pas moins de perplexité en voyant son candidat placé ainsi entre les deux fiancées qu'elle lui avait proposées et qui étaient également jolies.

— Après tout, se dit-elle tout bas pour se rassurer, pourquoi ne les épouserait-il pas toutes les

être écartée. Aussi suppose-t-on avec quelque raison qu'on se trouve en face d'espions.

» Les mystérieux personnages ont été aperçus à Gap le 10 février, et, dans le courant de la journée, on les a vus passer et repasser plusieurs fois devant les casernes. Depuis, on a perdu complètement leurs traces.

» On s'étonne que les autorités n'aient encore pris aucune mesure pour établir l'identité de ces voyageurs absolument suspects. »

Monsieur le Comte de Paris est arrivé à Lisbonne, où il a été reçu par le roi et la reine de Portugal et LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Bragança, les infants dom Alfonso et dom Augusto, accompagnés de hauts dignitaires de la Cour.

La jeune duchesse de Bragança s'est jetée, très émue, dans les bras de son père, qu'elle n'avait pas vu depuis plus de huit mois et demi, c'est-à-dire avant la promulgation de la loi qui en a fait un proscrit.

LL. AA. le prince Louis Gaston d'Orléans, comte d'Eu, la princesse impériale Isabelle de Brésil et leurs fils, sont attendus à Paris, venant de Madrid.

Le comte et la comtesse d'Eu, après avoir passé deux jours auprès de S. A. R. le duc de Nemours et rendu visite à LL. AA. RR. le prince et la princesse de Joinville, partiront pour Nice, où leur séjour doit se prolonger jusqu'à la fin du mois d'avril.

LE DUC D'ORLÉANS

On sait que M^r le duc d'Orléans, fils de Monsieur le Comte de Paris, proscrit comme son père, vient d'entrer à l'École royale militaire de Sandhurst. En apprenant cette nouvelle à ses lecteurs, un journal républicain prête au jeune prince le projet de s'enrôler dans l'armée anglaise, une fois ses études terminées, et il le voit déjà frappé par la zagaie de quelque Zoulou. Certainement le jour où le fils aîné du chef de la Maison de France fera campagne, il ne se ménagera pas plus que son père en Amérique, son grand-père en Algérie et son aïeul à Valmy; mais nous espérons bien que ce sera pour son pays, pour la France et à la tête de soldats français, qu'il recevra le baptême du feu.

Neige et tempêtes

Les dépêches suivantes ont été communiquées aux journaux de Paris :

Toulon, 13 février. — Ce matin encore, de cinq à six heures, le tonnerre a grondé avec furie et une pluie torrentielle est tombée.

La mer est démontée sur le littoral. Au golfe Juan, les navires de l'escadre fatiguent beaucoup; la chaloupe à vapeur du *Colbert* a éprouvé de grandes avaries.

Marseille, 13 février. — La tempête continue à sévir sur notre région. Éclairs, ton-

nerre, neige, grêle, ne cessent pas, et le froid est intense.

La mer est démontée aux Martigues, et les pêcheurs de cette ville, qui sont les fournisseurs des marchés de Marseille, Aix, Tarascon, Avignon, etc., sont réduits à l'inaction.

La circulation sur les routes est devenue difficile.

Nîmes, 13 février. — Cette nuit, un orage épouvantable s'est abattu sur la région. Le vent, la pluie, la grêle ont fait rage et causé de grands dommages.

Rodez, 13 février. — Une circulaire télégraphique du chef de gare de Carcassonne prévient la gare de Rodez que la section de Carcassonne à Narbonne, interceptée par les neiges depuis quarante-huit heures, est rendue ce matin à la circulation, mais la section de Narbonne à Perpignan est toujours bloquée.

La route de l'Espagne reste donc fermée de ce côté.

Une assez abondante quantité de neige est tombée cette nuit sur les montagnes du Cantal, de la Lozère et de l'Aveyron; mais les trains fonctionnent régulièrement dans toute cette région.

Madrid, 13 février soir. — Plusieurs villes de la Catalogne sont bloquées par la neige, qui, en plusieurs endroits, dépasse un mètre de hauteur.

Le thermomètre est descendu à 3 degrés au-dessous de zéro à Valence; la récolte des oranges est très menacée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 février.

La situation du marché est sensiblement la même, les cours sont oscillants, par suite de l'indécision et de l'inquiétude générale : 3 0/0, 77,20; 4 1/2 0/0, 106.

Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier résistent aux mauvaises tendances du marché. Leur clientèle ne s'occupant pas de spéculation est à l'abri des surprises, les porteurs de ces titres savent que leur sécurité est absolue et conservent avec raison ces valeurs en portefeuille. L'action a été négociée à 1,295.

L'action de la Société Générale cote 455, le bilan arrêté au 31 janvier accuse comme bénéfices nets une somme de 308 mille francs.

Les polices A B de l'Assurance financière se recommandent à l'attention des capitalistes désireux de posséder une valeur de placement. On sait en effet que les ressources de ces titres reposent sur des créances de l'Etat et que l'intérêt annuel attribué aux porteurs est de 5 0/0.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants qui se négocie au comptant cote 535.

L'action de Panama est à 393; ces cours ont été très fermes malgré la faiblesse générale du marché, les obligations son bien tenues, particulièrement celles des derniers emprunts.

Le marché des chemins de fer accuse une hausse sur toutes les actions. Les obligations sont très demandées.

Nouvelles militaires.

On se souvient que le général Boulanger avait décidé, il y a déjà plusieurs mois, de faire procéder, tant à Paris que dans les départements, au changement de nom d'un assez grand nombre de casernes.

— En vérité, pensait Emmanuel, tout ce qu'elle dit est d'une poésie!

Mais comme la beauté piquante d'Alisa l'attirait plus que la grâce languissante de Céleste, il ne put s'empêcher de laisser deviner sa préférence, tantôt par un regard admiratif qu'il glissait à la dérobée sur Alisa, tantôt par un mot flatteur qu'il lui adressait.

Céleste s'en aperçut. Il la vit se pencher vers sa mère, qui était à côté d'elle, et lui dire à voix basse, mais assez distinctement pour que le jeune homme l'entendit :

— Est-ce que cette péronnelle serait une prétendue? Est-ce qu'elle va me le chipper, la mâtine?

— Ah! aïe! aïe! pensa Emmanuel, voilà le langage maternel qui reparait.

On se sépara bientôt, et chacun partit de son côté, en saluant M^{me} des Etangs, comme la maîtresse de la maison, dans ce salon de verdure. Céleste fit la révérence la plus gracieuse que l'on pût imaginer, et s'en alla avec M^{re} Courtenet, tandis que la femme du notaire s'éloignait avec sa fille.

Emmanuel resta seul avec M^{me} des Etangs. Ils se regardèrent pendant quelques instants, sans dire une parole.

— Eh bien, dit enfin M^{me} des Etangs, laquelle des deux?

Après trois mois d'un labeur assidu, l'état-major en était arrivé à terminer son travail de débaptisation et les ordres d'exécution venaient d'être donnés, lorsqu'on s'est aperçu qu'il ne s'agissait pas seulement de changer les inscriptions des portes des casernes, mais qu'il faudrait faire le même changement sur tous les livrets des hommes de la réserve et de l'armée territoriale, ainsi que sur les listes nominatives que détient la gendarmerie.

En présence de l'énorme travail que devait nécessiter la modification de toutes ces pièces, le ministre de la guerre a dû rapporter sa décision.

Le ministre de la guerre vient d'approuver un modèle de sacoche porte-cartes, pour les officiers de cavalerie et du service d'état-major. Cette sacoche se portera en tenue de route et de campagne.

Elle est destinée à contenir les cartes et quelques feuillets de papier et en général les menus objets nécessaires aux officiers d'état-major ou de cavalerie pour le service spécial des reconnaissances.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Ce matin, la première locomotive des tramways a essayé la voie, du quai de Limoges à Montsoreau.

Cette épreuve a donné des résultats satisfaisants.

La machine va être utilisée au transport du balast pour continuer la voie jusqu'à Fontevraut. Si le temps le permet, cette section sera complète d'ici un mois.

La pose des rails, dans la rue de Bordeaux, est interrompue par la rigueur de la saison.

TRAMWAYS SAUMUROIS

Monsieur le Rédacteur,

Voici quelle est ma réponse à diverses lettres que j'ai reçues; prière de l'insérer dans l'*Echo Saumurois*.

Non, mes amis, non, je n'ai jamais désespéré de nos tramways saumurois, et moins encore aujourd'hui que deux compagnies se disputent les faveurs de notre beau pays, dont l'une, riche à millions, sollicite même toutes les voies ferrées de l'Ouest, par intérêt pour le canton saumurois qui serait le point de départ des lignes d'Angers, Cholet et Chinon.

Et, en effet, le commerce de Saumur conquerrait vite ainsi les cantons, autrefois si actifs, de Doué et de Vihiers, et gagnerait Chinon, dont les transactions ont bien aussi leur importance.

Le canton saumurois se retrouverait donc ainsi un centre commercial, d'une haute valeur, et je le lui souhaite sincèrement.

Cependant, pourquoi ne suis-je point à Saumur au moment même de la reprise des travaux? Je l'ignore; mais on pourra le demander à M. Sallé, qui n'a reçu de votre serviteur que de bons conseils qu'il paraît

— Mais cela ne se demande pas, chère madame, la blonde Céleste ne pourra jamais oublier certaines expressions maternelles, et tout à l'heure encore... Cette adorable petite bouche qui de temps à autre laisse tomber de gros mots, me fait l'effet de ces coupes à bijoux, qui ne sont faites que pour renfermer des bijoux, et dans lesquelles on mettrait des bouts de cigares.

— Alors, la fille du notaire?

— Est délicate, et l'est encore plus par la comparaison; mais je déteste la mère; M^{me} Courtenet est toujours la femme commune, mais M^{me} Flornay est une poupée.

— Mais ce n'est pas cette poupée-là que vous épousez.

— Je conviens que la fille est infiniment plus gracieuse, moins raide et moins impertinente, puis elle si jolie!

— Qu'elle vous a ensorcelé. Voyons, parlons raison. C'est mardi le jour de M^{me} Flornay, venez me prendre à trois heures, nous irons ensemble. Je vous présenterai, non pas encore comme un prétendu, mais tout simplement comme un visiteur qui aspire à devenir un danseur, quand elle donnera des soirées.

— Allons, c'est convenu, répondit-il.

(A suivre.) ANAIS SÉGALAS.

bien peu pressé de mettre en pratique, quand c'est cependant avec l'application de ces conseils seuls que la confiance publique pourrait renaitre.

Payez, messieurs, si vous voulez être considérés.

Recevez, etc.

PAUL PROUTEAU.

Nous apprenons que les conservateurs du canton de Montreuil-Bellay se sont réunis et ont offert, pour le Conseil d'arrondissement, la candidature à M. Prosper Couscher, ancien président du tribunal civil de Baugé et propriétaire à Brézé.

Nul doute que ce choix ne soit accueilli avec empressement par toute la population qui trouve dans ce candidat un homme expérimenté, sympathique et bienveillant pour tous, et soucieux des intérêts du pays.

On ne pouvait faire un choix plus heureux pour donner un digne successeur au regretté conseiller M. S. Morillon.

LE MARIAGE DE M. LE PRÉFET

C'est samedi, 19 février, qu'auront lieu les fiançailles de M. Bardon, préfet de Maine-et-Loire, avec M^{lle} Antonie Humbert.

M. le préfet, croyons-nous, dit la *Petite France*, ne rentrera à Angers que vers la fin de mars.

Le ministre de l'instruction publique vient de fixer comme suit la durée des congés accordés, à l'occasion des jours gras, aux élèves des lycées et des collèges de garçons et de jeunes filles pour toutes les académies.

Sortie : le samedi 19 février, après la classe du soir. — Rentrée : le mercredi 23 février, à midi.

AVIS AUX CONSCRITS

Nous rappelons aux conscrits, maintenant que le tirage au sort est terminé, qu'ils ne peuvent choisir le corps dans lequel ils désirent servir, évaluer l'appel, qu'autant qu'ils se seront engagés avant les opérations du conseil de révision.

Ceux des conscrits qui ont à présenter plusieurs droits à la dispense du service, sont invités à remettre dans le plus bref délai, au maire de leur commune, une déclaration signée par eux, faisant exactement connaître lequel de ces droits ils entendent définitivement présenter.

FAUX SOUTIENS DE FAMILLE

On sait que, chaque année, un certain nombre d'hommes appelés à faire leurs cinq ans de service militaire en sont dispensés à titre de soutiens de famille, conformément à la loi du 27 juillet 1872.

Ces hommes auraient tort de s'imaginer que tout est fini, une fois cette dispense obtenue. Ils ne sont maintenus définitivement dans leurs foyers que s'ils continuent à se rendre dignes de la faveur dont ils ont été l'objet.

Ce qui vient de se passer à Paris doit les édifier à cet égard :

Deux hommes appartenant, l'un à la classe de 1882, l'autre à la classe de 1884, dispensés du service, à titre de soutiens de famille, avaient été signalés au ministre de la guerre comme ne continuant pas à venir en aide à leurs parents.

A la suite d'une enquête, le ministre a invité le préfet de la Seine à convoquer exceptionnellement le conseil de révision, comme ayant seul qualité pour les rayer de la liste des soutiens de famille.

Le maire du quatorzième arrondissement a signalé, de son côté, un troisième dispensé sur lequel il a procédé à une enquête à la demande de sa femme qu'il rendait très malheureuse en se livrant à la boisson.

Le conseil de révision, convoqué à l'extraordinaire, s'est réuni à la préfecture de la Seine, et, statuant conformément aux demandes du ministre de la guerre et du maire du 14^e arrondissement, a rayé les trois mauvais sujets de la liste des soutiens de famille. Ils vont donc être versés dans des régiments par les soins du gouvernement de Paris.

Même pour un seul cas à examiner, le conseil de révision aurait dû être convoqué exceptionnellement.

La loi est formelle à cet égard.

BEAUX RÉSULTATS

On lit dans le *Journal de la Vienne* : « Les journaux parisiens racontent qu'une

jeune fille, M^{lle} S..., institutrice, née à Corbeil, s'est précipitée du pont Royal dans la Seine. Un employé auxiliaire de ministère, M. Paul Houpillard, s'est résolument jeté à l'eau et a pu retirer la jeune fille qui aurait péri sans cette intervention. Revenue à elle, M^{lle} S... a déclaré qu'elle avait voulu se donner la mort parce que toutes les démarches qu'elle a faites à la préfecture de la Seine en vue d'être admise dans le personnel des institutrices de la Seine, avaient échoué.

» Ainsi voilà le résultat des fameux lycées de jeunes filles dont nous allons avoir à Poitiers un spécimen.

» On promet à ces malheureuses monts et merveilles, on les sort du milieu honnête où elles vivaient, on les dévoie, on leur fait entrevoir un avenir tissé de soie et de roses, et le jour où, l'imagination surchauffée, elles sont en possession de leur brevet d'institutrices, on les abandonne, on les désespère, et on les force, comme cette pauvre M^{lle} S..., à se jeter à l'eau.

» Et dire qu'il y a, en ce moment, à Paris, plus de 44,000 institutrices sur le pavé !

PROSPÉRITÉ RÉPUBLICAINE

On écrit du Plessis-Dorin (Loir-et-Cher) :

« L'importante verrerie du Plessis-Dorin est fermée.

» Depuis le 4 décembre, 450 ouvriers sont sans travail; ils envisagent avec terreur l'avenir, ils se demandent avec effroi ce que vont devenir leurs familles et leurs vieux parents.

» Et cependant les braves gens ne demandent qu'à travailler, qu'à gagner honnêtement leur pain et celui de leurs familles.

» Ah! les temps sont durs, sous la République, pour les petits et pour les travailleurs. »

Société hippique française

Concours de Nantes en 1887

Comme nous l'avons annoncé hier, le 6 mars ouvrira le concours de la Société hippique française.

La Société fait établir, sur le cours Saint-Pierre, des écuries pour 200 chevaux, et de nombreuses tribunes destinées aux abonnés et au public payant à l'entrée de ce concours.

Des prix seront décernés aux plus beaux attelages, aux plus remarquables chevaux de selles et aux sauteurs les plus extraordinaires.

En raison des nouvelles décisions ministérielles, les épreuves d'obstacles précédemment scindées en deux parties, l'une civile, l'autre militaire, ne le sont plus cette année. Tous les engagements sont libres, et le programme des épreuves d'obstacles, au prochain concours de Nantes, comprend 37 prix pour 8,584 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège de la Société hippique française, 53, avenue Montaigne.

POLICE CORRECTIONNELLE DE NANTES

Tentative d'empoisonnement

Sylvanie Simon, 47 ans, était domestique chez les époux Lescot, rue Santeuil. Ses maîtres, mécontents de ses services, l'avaient menacée de la renvoyer; cette jeune fille résolut de se venger. Elle gratta des allumettes et mélangea le phosphore à la bouillie du jeune enfant des époux Lescot, âgé de 9 mois.

M^{me} Lescot, sans défiance, servit cette affreuse nourriture à son enfant qui fut pris de douleurs atroces. La casserole où la bouillie avait été préparée fut portée chez un pharmacien.

Les traces du phosphore étaient très apparentes.

La prévenue, après avoir nié énergiquement, reconnut avoir laissé tomber des allumettes dans la bouillie.

Le Tribunal, tenant compte de la jeunesse de Sylvanie Simon, la condamne à quatre mois de prison.

EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

Du moment qu'un employé de chemin de fer est tué en accomplissant un acte dans l'intérêt de la Compagnie, et cela sur le terrain même de l'exploitation, la famille a droit à une indemnité.

La Cour d'Aix a jugé définitivement une affaire qui a fait grand bruit à Alger il y a deux ans.

Un employé de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, nommé Tuduri, surprit un jour, à la gare d'Agha, un indigène en train de voler des marchandises. Sur l'ordre du chef de gare, Tuduri saisit le malfaiteur et se mit en devoir de le conduire au poste de police voisin. Mais, pendant le trajet, l'indigène, sortant un couteau de sa poche, en frappa mortellement Tuduri, qui expira quelques heures après.

La Compagnie se refusa à accorder aucun secours à la veuve et aux enfants de la victime.

Les prétentions de ces derniers, accueillies par le tribunal de première instance, furent repoussées en appel.

C'est sur arrêt de la Cour de cassation que l'affaire est revenue devant la Cour d'Aix, qui a condamné la Compagnie P.-L.-M. à payer à la veuve Tuduri une somme de 4,000 fr. et aux mineurs Tuduri une somme de 8,000 fr.

La Cour a jugé que Tuduri avait été tué en accomplissant un acte commandé se rattachant à son service.

LES CHIENS HARGNEUX.

Les chiens hargneux sont fréquents dans nos villes et nos campagnes.

Or, les propriétaires de ces chiens doivent savoir que les passants ont le droit de leur faire payer plus cher qu'ils ne le voudraient le mal ou même la peur causée par ces chiens.

Le tribunal de la Roche-sur-Yon a condamné à 25 francs d'amende le propriétaire d'un chien qui avait mordu un passant.

— Ni avec lui ni avec un autre, répondit brusquement la jeune fille en sautant à terre dans la cour de la Belle-Épine. Bonsoir, Simon, et merci. Entrez donc dans la cuisine; le père sera joliment content de vous voir.

IV

OU SIMON LE TIMIDE PARLE BIEN

On était en train de couper les blés autour de la Belle-Épine, et Clairon se multipliait pour préparer les repas aux moissonneurs.

Le soleil de juillet embrasait la terre, et les travailleurs, courbés sur les blés, devaient cruellement souffrir.

A midi, la jeune fille leur avait porté leur repas, qu'ils avaient pris à l'ombre de la Belle-Épine. Le père Quincerot moissonnait comme les autres, avec plus d'ardeur encore, puisqu'il travaillait pour son propre compte; et il avait d'autant plus de cœur au travail que ses récoltes étaient magnifiques cette année-là; tous les moissonneurs tombaient d'accord que c'étaient les plus belles de la contrée. Aussi le fermier était-il en jubilation. Le contentement lui avait fait retrouver son ancienne vigueur, et dans la matinée il avait abattu de l'ouvrage comme deux.

Quand sa fille vint à midi, elle le trouva sous la ramure de la Belle-Épine, et promenant sur le plateau doré par les moissons mûres un regard de

Le maître du chien a en vain allégué qu'il n'était point présent pour arrêter son chien. Son excuse a été rejetée.

Le tribunal a appliqué l'article 320 du Code pénal, édictant la prison et l'amende contre « ceux, qui, par négligence ou inobservation des règlements, sont cause de blessures ou de morsures subies par les passants. »

Les chiens hargneux qui poursuivent les bestiaux et les chevaux attelés occasionnent souvent des accidents dont leurs maîtres sont responsables.

La cour de Bordeaux a condamné à 400 fr. de dommages-intérêts le maître d'un chien qui s'était jeté au-devant d'une voiture et avait effrayé le cheval, et causé un accident fâcheux que le maître a dû payer.

Cette jurisprudence est aussi juste que légale.

Avis aux propriétaires de chiens.

Le Mildew. — Peronospora viticola

CARACTÈRES DU MILDEW

Le mildew se développe sur tous les organes verts de la vigne, les rameaux herbacés, les fruits jeunes et surtout les feuilles; on ne le voit jamais sur les bois aoûtés.

Les fructifications du peronospora n'apparaissent généralement que sur la face inférieure des feuilles et seulement sur le parenchyme, entre les nervures médianes et secondaires. Elles se manifestent sous la forme d'un semis pulvérulent à l'aspect cristallin, et par points isolés. Les fructifications pénètrent dans l'intérieur du parenchyme, occasionnent sur la face supérieure des feuilles, des taches, d'abord jaunâtres, tournant vite au brun clair, puis au brun livide et prennent enfin une couleur feuille morte. Ces taches ne sont jamais bullées. Les feuilles complètement envahies se détachent du pédoncule en se désarticulant.

MOYENS DE DÉFENSE

Le cuivre est le remède héroïque contre le mildew. Une première application des moyens de défense doit être faite préventivement vers le 15 juin, avant la floraison, puis une seconde en juillet, lorsque le raisin est déjà formé.

Parmi les remèdes nombreux qui ont été préconisés pour enrayer la marche du peronospora, les meilleurs sont les suivants :

1° Eau céleste. — Ammoniaque de cuivre

Formule :

Sulfate de cuivre	4 kilog.
Ammoniaque à 22°	2 —
Eau ordinaire	400 litres.

Faire dissoudre le sulfate de cuivre dans l'ammoniaque et ajouter la solution à l'eau.

Distribuer la solution cuivreuse au moyen d'un pulvérisateur. La quantité indiquée ci-dessus suffit pour un hectare de vigne, planté à raison de 6,000 cep/s à l'hectare.

Le traitement revient à 40 fr. par hectare, main-d'œuvre comprise.

2° Bouillie Bordelaise.

Formule :

Sulfate de cuivre	6 kilog.
-------------------	----------

Eau	400 litres.
Faire dissoudre le sulfate de cuivre dans l'eau et prendre d'autre part :	
Chaux grasse	12 kilog.
Eau	30 litres.

avec lesquels ont fait un lait de chaux que l'on mélange à la solution du sulfate de cuivre.

Employer après refroidissement.

Il faut 4 fois cette dose pour 6,000 cep/s de vigne à l'hectare.

Le traitement par la Bouillie Bordelaise revient à 24 fr. par hectare.

3° Soufre sulfaté.

Formule :

Soufre trituré ou sublimé	90 kilog.
Sulfate de cuivre	40 —

Réduire le sulfate de cuivre en poudre ou le dissoudre avec le moins d'eau possible et mélanger au soufre.

Procédé moins efficace que les deux précédents et beaucoup plus coûteux. Demande, comme le soufrage, trois applications successives.

Nota. — Le climat tempéré et humide du département de Maine-et-Loire constitue un milieu très favorable au développement du mildew.

Feu de paille

disaient les malins quand, il y a deux ans, un des premiers journaux médicaux de Paris constatait que la vente des Pilules Suisses dépassait un million de boîtes par an et que, certainement, elle irait d'année en année en augmentant. Cette appréciation était juste; aussi n'est-on pas étonné en lisant des déclarations précises comme la suivante. Cuperly (Marne). Toutes les personnes de ma connaissance, qui ont fait usage de vos Pilules Suisses ont été radicalement guéries sans exception. Beaucoup souffraient de maux de reins, faiblesse dans les jambes, manque d'appétit, maux d'estomac, etc.; deux boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte suffisaient pour guérir une personne, quatre boîtes pour d'autres, selon le tempérament et le degré de maladie. J'autorise volontiers M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ces guérisons. Valentin Remy. Légalisation de la signature par M. le maire de Cuperly.

Le plus succulent des desserts est sans contredit les Ananas conservés dans un sirop de sucre préparé par la Maison Toutoute, de la Martinique. — Cet excellent produit, mis à la portée de tous par son prix modique, n'est vendu à l'ÉPICERIE CENTRALE que 0 fr. 95 c. la boîte contenant un Ananas entier.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 13 février 1887.

Versements de 141 déposants (27 nouveaux), 27,466 fr.

Remboursements, 57,740 fr. 94.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^{en}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA QUESTION DE CLAIRE

— Ils n'y entendaient rien de rien, je vous assure. Ce n'est pas moi qui dirai que c'est une mauvaise rente, car elle a été bonne pour moi; il est vrai que je m'y suis donné du mal. Elle n'a qu'un défaut, c'est d'être un peu petite, et je vous dirai, mais là tout en secret, que si je trouvais dans quelque temps, et dans les environs, une ferme plus importante, je l'affermerais.

— Vous avez de l'ambition, Simon ?

— Un bria, oui, mamzelle Claire; mais il n'y a pas de mal, quand on est jeune, à vouloir mettre honnêtement quelque chose de côté pour la vieillesse.

— Voici que nous arrivons, dit Claire. Vous m'avez rendu bien service, Simon. J'étais lasse, et je serais encore sur les chemins à l'heure qu'il est.

La voiture allait tourner sous la grande porte charretière de la Belle-Épine.

« Dites donc, mamzelle Claire, murmura Simon avec timidité, on dit dans le pays que vous allez vous marier avec Philippe Leroy; est-ce vrai ?

triomphe. Il avait rajeuni de dix ans. Il était superbe à voir ainsi, avec sa faucille brillante en main.

« Encore une récolte comme celle-ci, dit-il à sa fille, et j'ajouterai à la Belle-Épine une pièce de terre qui me fait envie depuis longtemps. Tous se plaignent de la chaleur, mais moi je n'y fais pas attention, je suis trop content. Vois-tu comme j'ai travaillé ce matin ?

— Tu te fatigues trop, père. Il faudra te bien reposer après ton repas. De tout l'été, il n'a pas fait aussi chaud qu'aujourd'hui. Il semble que le soleil vous verse du feu sur la tête, et quand on se baisse vers la terre, il en sort une chaleur qui vous brûle le visage.

— Nous ne sommes pas des gens de la ville, nous autres, nous ne craignons pas le soleil, n'est-ce pas, Michel ?

Il s'adressait au plus vieux moissonneur de la bande, fait de longue date au soleil de juillet.

« On sent moins la chaleur quand on travaille pour soi, fit-il. C'est une rude journée ! »

Claire avait servi leur repas aux moissonneurs, puis elle avait repris le chemin de la rente. En rentrant, elle alla s'asseoir près de Germain, qui regardait avec ennui le verger ombreux, et pensait avec envie à ceux qui moissonnaient là-bas sous le soleil ardent.

Claire essaya de le distraire de ses pensées ;

déjà il souriait en l'écoutant, lorsqu'un pas résonna sur la porte. C'était Michel, le vieux moissonneur, et, avant qu'il eût parlé, la jeune fille eut le pressentiment qu'il apportait une mauvaise nouvelle.

« Claire, dit-il, il est arrivé un malheur. Oui, ma pauvre fille, il faut prendre courage, ton père a été frappé d'un coup de sang, pendant qu'il était en train de moissonner. Nous l'avons porté sous la Belle-Épine, mais il n'y avait déjà plus rien à faire. Je n'ai pas voulu qu'on vous rapportât son corps sans que vous soyez tous prévenus. C'est un malheur, oui, un grand malheur, ma pauvre Clairon ! »

(A suivre.)

L. MUSSAT.

La 76^e série de l'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, qui vient de paraître, contient la suite de l'étude sur le Grand-Duché de Mecklembourg-Schwerin et notamment l'histoire de ce duché.

Outre une carte des environs de Rostock, quatre gravures ornent le texte; ce sont des vues du château ducal à Schwerin, du Rathaus à Grefeld (Prusse Rhénane), de la place du marché à Heilbronn (Wurtemberg), et de la cathédrale de Stuttgart (Wurtemberg).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En bloc ou en détail, au choix des amateurs,

TOUS LES IMMEUBLES

Appartenant à M. René PERREAU, de Distré, Situés communes de Distré et Artannes, Consistent en bâtiments, terres, vignes, prés et bois taillis, le tout contenant environ 35 hectares.

Jouissance en 1887.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. TAVEAU, Nicolas, expert à Bagnoux, chargé de la vente, ou à M^e PINAULT, notaire. (106)

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42, Et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Sur conversion de saisie immobilière,

1°

D'UNE MAISON

Avec ses dépendances,

Sise à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 21, Sur la mise à prix de 7,000 fr.

2°

D'une autre Maison

Avec ses dépendances,

Sise à Saumur, rue de Poitiers, Sur la mise à prix de 17,000 fr. Lesdits immeubles saisis sur les époux PILLET-MONESTRE.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, le mercredi 23 février 1887, heure de midi.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Bagneux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE A L'AMIABLE

Un Immeuble en bâtiment

Longueur 60 mètres,

En un, deux ou trois lots,

Bonne position, au Pont-Fouchard.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. AUTRAN-COULON.

Étude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE BELLE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec servitudes, grand jardin et charmille,

Le tout situé à Saint-Clément, occupé récemment par M^{me} Riotteau.

S'adresser au notaire. (97)

A LOUER

Grande Cave et Maison

Situées à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve Antoine Poitou. (69)

VOLIÈRE GARNIE

A Vendre

S'adresser rue d'Alsace, 43, Saumur.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES ET DE MARCHANDISES

Dépendant de la faillite du sieur Dugrip, marchand tailleur.

Le JEUDI 17 FEVRIER 1887, à une heure du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu :

Un lot de vêtements confectionnés, draperie unie et fantaisie, velours, doublures, mercerie, comptoir, bureau, chaises, glaces, mannequins, appareils à gaz, vitrines, rayons et casiers.

On paiera comptant, plus 5/0.

Le même jour, à 4 heures du soir, il sera vendu, audit lieu, divers meubles et objets mobiliers. (103)

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MABAIS.

Offres et Demandes

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande une place pour la Saint-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME sérieux, exempt du service militaire et muni de ses brevets, demande des écritures ou une place de comptable.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

Rue Saint-Jean, n° 51 et 53

MODES

ON DEMANDE une apprentie pour les Modes. Conditions avantageuses.

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Seimes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage ; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (1, rue St-Jean, 1 MELUN S.-M.) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

En cours de publication dans **LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LE PÊCHÉ DE LA GÉNÉRALE

Par CHARLES MÉROUVEL

LES PERLES NOIRES

Par LOUIS ENAULT.

La BOURSE ou la VIE

Par CAMILLE BIAS.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les Libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation: romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	77 1/2	77 25	Est	775	770	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	510	509
3 % amortissable	81 45	81 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1205	1210	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	520	Est	375	375
3 % (nouveau)	104 25	104 50	Midi	1122 50	1115	1865, 4 %	511	520	Midi	386	387
4 1/2 %	104 25	104 50	Nord	1515	1510	1869, 3 %	404	403	Nord	392 75	391 75
4 1/2 % (nouveau)	106 15	106 35	Orléans	1295	1287 50	1871, 3 %	393 50	394	Orléans	390	387 50
Obligations du Trésor	505 50	501 50	Ouest	865	835	1875, 4 %	514	512	Ouest	388	386
Banque de France	4100	4090	Compagnie parisienne du Gaz	1425	1420	1876, 4 %	514	508	Paris-Lyon-Méditerranée	384	383
Société Générale	436 25	433 75	Canal de Suez	1923 50	1920	Bons de liquid. Ville de Paris	525	523	Paris-Bourbonnais	386 50	389
Comptoir d'escompte	995	998 75	C. gén. Transatlantique	490	488 75	Obligations communales 1879	467	468	Canal de Suez	584	585
Crédit Lyonnais	532 50	535	Russe 5 0/0 1870	96	97	Obligat. foncières 1879 3 %	465	469			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1296	1295				Obligat. foncières 1883 3 %	369 50	369 25			
Crédit mobilier	227	227 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 06	6 53	8 31	10 31	4 16	8 34	
Saumur (état)	6 50	8 37	10 45	12 45	4 26	8 43	
Nantillyhalte	7 09	8 48	10 52	12 52	4 32	8 49	
Varr.-Chacé	7 17	9 02	11 05	13 05	4 39	8 56	
Brézé-s.-Cyr	7 29	9 19	11 25	13 25	4 52	9 08	
Montreuil (a)	7 33	9 23	11 29	13 29	4 58	9 11	
Thouars	7 59	9 53	11 57	13 57	5 23	9 37	
Loudun	8 10	10 00	12 04	14 04	5 32	9 46	
Poitiers	8 33	10 23	12 27	14 27	5 55	10 09	

SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 53	8 31	4 16	8 34	
Saumur (état)	6 50	8 37	4 13	8 30	
Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	
Montreuil (a)	7 29	9 19	4 52	9 08	
— (dép.)	7 34	9 29	5 03	9 18	
le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	9 26	
Baugé	7 56	9 50	5 20	9 35	
Doué	8 05	9 57	5 27	9 42	

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Vivry	8 10	12 09	1 46	3 18	5 54	10 18
Blou	8 19	12 18	1 55	3 27	6 03	10 27
Vernantes	8 32	12 31	2 08	3 40	6 14	10 40
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 43
Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Direct. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 44	
St-Martin	7 08	9 26	1 33	3 41	7 27	11 14		
St-Clément	7 15	9 33	1 40	3 48	7 34	11 21		
Les Rosiers	7 23	9 41	1 47	3 55	7 41	11 28		
La Méritré	8 31	7 35	9 53	5 7	5 52	7 50	11 19	
Angers	3 38	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 59	

SAUMUR (ORLÉANS) - TOURS

STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
Varennes	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	10 38	
Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30	10 44
La Chapelle	8 57	9 53	1 14	5 17	7 44	10 54	
Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 15	11 11
Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 04	11 43

COFFRE-FORT

DE LA

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.